

QUESTION D'ETHNICITE DANS LA GESTION DES INSTITUTIONS ISLAMQUES EN COTE D'IVOIRE : DES ORIGINES A NOS JOURS

KONATE Moussa

Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA)

Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan

Konatemoussa1970@gmail.com

Résumé

La question d'ethnicité prend une part majeure dans la gestion des institutions religieuses. Celle-ci fait souvent l'objet des débats et de contrariété au sein de la communauté musulmane. Depuis l'avènement de l'Islam la question d'ethnicité est soumise à des évaluations entre la positivité et la négativité, d'où se situe la préoccupation de notre étude. A l'instar des autres pays, la Côte d'Ivoire n'a pas été épargnée de ce phénomène, car cette question provoque beaucoup de désagréments dans la communauté musulmane. Elle demeure un enjeu qui sème souvent des désaccords dans les institutions islamiques. Cette communication évoquera ladite question dans les institutions islamiques. Elle se prononcera aussi sur ses différents aspects en réponse à des interrogations suivantes : Quels sont les facteurs favorisant l'acte d'ethnicité ? Dans quelle circonstance peut-on qualifier l'ethnicité comme un phénomène favorable ou dépréciatif dans la communauté ? Quelles pourront être ses conséquences dans la communauté musulmane de Côte d'Ivoire ?

L'objectif de cette étude est de mettre en évidence l'impact d'ethnicité sur les structures et institutions islamiques en Côte d'Ivoire. Pour réaliser cet article une enquête a été menée auprès des dignitaires religieux afin de recueillir les sources orales. Ce travail sur le terrain a été complété par la lecture d'ouvrages généraux. Comme résultat, nous pouvons énoncer : les différentes formes d'ethnicité et ses impacts sur le fonctionnement des institutions islamiques, et une conclusion pour éclairer les résultats afin suggérer des enjeux qui pourront être l'objet de futures recherches.

Mots clés : *ethnicité, institutions islamiques, gestion, Côte d'Ivoire.*

Abstract

The question of ethnicity takes a major part in the management of religious institutions. This is often the subject of debate and vexation within the Muslim community. Since the advent of Islam the question of ethnicity has been subjected to assessments between positivity and negativity, hence the concern of our study. Like other countries, Côte d'Ivoire has not been spared from this phenomenon, as this issue causes a lot of inconvenience in the Muslim

community. It remains an issue that often sows disagreements in Islamic institutions. This communication will raise the issue in Islamic institutions. It will also comment on its various aspects in response to the following questions. What are the factors favoring the act of ethnicity? Under what circumstances can we qualify ethnicity as a favorable or negative phenomenon in the community? What could be its consequences in the Muslim community of Côte d'Ivoire?

The objective of this study is to highlight the impact of ethnicity on Islamic structures and institutions in Côte d'Ivoire. To achieve this article, a survey was carried out among religious dignitaries in order to collect oral sources. This fieldwork was supplemented by reading general books. As a result, we can state: the different forms of ethnicity and its impacts on the functioning of Islamic institutions, and a conclusion to shed light on the results in order to suggest issues that could be the subject of future research.

Keywords: *ethnicity, Islamic institutions, management, Ivory Coast.*

Introduction

En Côte d'Ivoire, la gestion des structures islamiques est émaillée de questions d'ethnicité. Considérée comme l'une des institutions majeures en islam, la mosquée n'échappe pas à cette réalité.

. Cet article questionne l'aspect d'ethnicité dans l'œuvre religieuse à travers les âges en Côte d'Ivoire, car la question d'ethnicité ou d'ethnie (*voir annexe n°2*) fait l'objet de différentes appréciations. Ceci favorise de nombreuses réactions. L'intérêt de notre étude est d'éclairer la présence d'ethnicité au sein de la communauté musulmane ainsi que ses différentes formes. Pour y parvenir, une série de questions se dégage :

Quelle est la place de l'ethnicité dans la gestion des structures institutions musulmanes en Côte d'Ivoire ? Quel est son impact sur le fonctionnement de ces institutions ?

Cette étude ne tient que sur quelques exemples parmi tant d'autres. Elle a pour objectif de faire ressortir le phénomène de l'ethnicité dans la gestion des structures religieuses en Côte d'Ivoire. « L'ethnicité: constitue un fait social qu'on a intérêt à reconnaître et à appréhender, dans ses dimensions objectives ou subjectives » (D. Juteau, 1996 : 97-105).

Pendant les premières ères de la pénétration de l'Islam en Côte d'Ivoire, le choix des guides religieux des mosquées et des *zawiyas* (lieu de rassemblement des adeptes) ne se faisait pas sur des bases ethnolinguistiques. A cette époque, la gestion de ces lieux de culte était

l'apanage des savants islamiques issus des familles érudites et douées de la science islamique. Cette situation était liée à une insuffisance de savants qualifiés en sciences islamiques. Mais, progressivement des groupes d'individus d'obédience musulmane se constituaient autour des mosquées sur des bases ethniques et linguistiques. Dès cet instant, on assiste à l'émergence de mosquées fondées sur des bases tribales ou ethniques. Dans les villes ivoiriennes à fort taux de migration comme Abidjan, Bouaké, Gagnoa, etc., les lieux de culte musulman prennent des dénominations comme mosquée haoussa, sénégalaise (*Wolof*), *Anago* et *Koyaka* etc.

Pendant cette période, les rivalités autour des mosquées ne représentaient pas un enjeu majeur. Par ailleurs, avec l'évolution de la science islamique et l'ouverture du pays au monde arabo-musulman a occasionnée l'accroissement du nombre des ulémas. La création des associations islamiques a donné une autre conception à la question de l'ethnicité.

De façon naturelle, lorsqu'un imam est intronisé dans une mosquée, la première des choses était de chercher à se faire entourer de ses amis, de ses connaissances, de ses parents, ou des personnes de même groupe ethnique, pour garantir un bon déroulement de sa fonction. Dans le choix, chaque personne avait sa manière et son critère d'appréciation. Il ya ceux qui ne font que choisir des compétents parmi ses parents de même ethnie, et d'autres font la sélection sans tenir compte d'aucune performance. Ses différentes formes feront l'objet de notre analyse afin de définir dans la communauté musulmane de Côte d'Ivoire le niveau de présence de ce phénomène et son impact sur les structures et institutions islamiques.

1. Notion d'imamat, la question d'ethnicité dans les anciens sites islamisés et dans les grandes villes d'agglomération

L'imamat est une fonction religieuse qui s'occupe de l'organisation spirituelle de la communauté musulmane et des questions religieuses d'ici-bas et de l'au-delà. Mais l'imamat en tant que fonction se répartit en deux catégories : le petit imamat et le grand imamat. Le petit imamat est rattaché à une mosquée. Il a pour rôle : la gestion quotidienne des affaires d'une communauté précise. Quant au grand l'imamat, il est une fonction réservée au guide de la communauté musulmane entière ou

d'une nation ou plusieurs nations à la fois ou au moins un pays, il est le synonyme de khalife (Ridha,1998 :10)C'est une responsabilité religieuse et politique à la fois dans un sens plus large, tout en respectant la recommandation divine dans la gestion des affaires courantes pendant l'exercice de ladite responsabilité. Ce genre de tâches est réservé au Khalife qui est le garant de l'Islam et de la communauté musulmane après le prophète (Iben Khaldun, 1993:244).

La question de l'ethnicité demeure un enjeu dans des mosquées en Côte d'Ivoire. En effet, chaque imam cherche à se faire entourer par une équipe ou par un groupe de personnes qu'il peut contrôler dans le but de garantir sa sérénité, car l'imamat en Côte d'Ivoire est devenu un champ de bataille pour certains afin d'assurer leur vie quotidienne et d'acquérir des titres honorifiques pour d'autres. Au final, l'imamat est devenu un facteur pour la réforme de condition de vie et non pour une réforme morale des fidèles. Pour cette raison que la question de l'ethnicité s'invite dans le débat de l'imamat en Côte d'Ivoire, et ce, pour des intérêts économiques pour certains et l'honneur pour d'autres. Sur cette question chaque ville à sa réalité. Notre étude prendra en compte les différentes régions de la Côte d'Ivoire en donnant des exemples ou les différentes conceptions de l'ethnicité dans chaque endroit.

1.1. Statut de l'imamat à Mankono,Tengrela

A Mankono, l'imamat est assuré par la famille Fofana. La grande mosquée de ladite ville est située au quartier *Mamina* qui signifie le quartier des imams ou quartier réservé aux imams. La succession à la tête de cette mosquée est obligatoirement assurée par un membre de cette famille. Mais, ils s'organisent de telle sorte que cette fonction soit assurée par le plus méritant, dussent-ils faire déplacer un imam d'une autre ville pour venir assurer la fonction d'imamat comme le cas de l'imam actuel Fofana Mamadou qui était installé à San-Pedro. Il fut déplacé à Mankono pour y assurer l'imamat.(Fofana, 2020 :27/07).Dans ce cas on peut parler d'un familialisme au lieu d'ethnicité. En effet, c'est la seule famille qui détient l'imamat de façon conventionnelle et cela ne pose aucun problème, c'est le même cas à Bondoukou où l'imamat est assuré par la famille Timité (Ouattara, entretien du 29/12/ 2019 à Bondoukou).

A Tengrela un cas semblable à celui de Mankono, mais un peu différent, car l'imamat alterne entre deux familles Cissé et Koumba. Depuis les années 50, l'imamat fut successivement assuré par Bezoumana Koumba, Sinaly Cissé, Daouda Koumba, Sidy Cissé, et Bema Yaya Koumba actuel imam de la mosquée principale. Il est important de signaler que l'imamat est assuré non seulement par les deux familles, mais la fonction d'adjoint est aussi assurée par ces deux familles. Ainsi donc si un membre de la famille Koumba est l'imam principal, son adjoint doit être un membre de la famille Cissé et vice versa, comme le cas actuel de Bema Yaya Koumba est secondé par Youssouf Cissé (Dagnogo, entretien du 14/03/2019 à Tengrela).

1.2. Statut de l'imamat à Kong, Bondoukou, Odienné et Korhogo

L'imamat est assuré à Kong selon la tradition, comme dans toute autre ville des anciens sites islamisés en Côte d'Ivoire, par la famille Sanogo de façon permanente. Le rôle d'adjoint est réservé à la famille Konaté et un rôle supplémentaire par rapport aux autres villes, celui de porte sermon est exclusivement attribué aux familles Barro (Faouzi, entretien du 14/01/2020 à Abidjan). De même, à Bondoukou l'imamat est conservé à la famille Timité c'est pour cela que l'actuel Imam est Ismaël Timité. Il succéda au défunt Mohamed Koloka Timité (Ouattara, entretien du 20/07/2020 à Bondoukou). Egalement à Odienné la même condition est appliquée concernant la question de l'Imamat et du poste d'adjoint, ces deux postes sont assurés par la famille Savané de façon exclusive. (Savané, entretien du 31/12/2019 à Abidjan). Tel est le cas dans la plupart des anciens sites islamiques en Côte d'Ivoire dont les tâches religieuses ou coutumières sont bien prédéfinies, de telle sorte que personne n'ose les modifier. Par contre, la situation est différente dans les grandes villes de rencontre ou d'immigration dont les propriétaires terriens n'étaient pas des musulmans. L'Islam y est emporté et organisé entre les différents groupes migratoires nationaux et non nationaux, c'est le cas des villes du Centre, de l'Ouest et du Sud. Bouaké, Abidjan et autres, dont nous citerons quelques exemples.

La grande mosquée de Korhogo située au quartier Koko fut l'objet d'ethnicité dont l'imamat est exclusivement réservé à deux familles : Cissé et Fofanade façon alternative sans tenir compte de la

compétence intellectuelle dans les autres familles. L'imamat est assuré actuellement par Gaoussou Cissé secondé par Yaya Fofana, (Konaté, entretien du 05/07/2020 à Korhogo). Après lui la fonction de l'imamat doit revenir à un membre de la famille Fofana.

Par ailleurs, à Korhogo il se trouve la mosquée Haoussa, bâtie sur une base ethnique comme l'indique le nom de l'édifice, mais la question de l'ethnicité n'est plus à l'ordre du jour car l'imamat se déroule selon la compétence et le consensus. La preuve est que cette mosquée est gérée actuellement par Fofana Mamadou et pourtant ce dernier n'a aucune appartenance Haoussa (Coulibaly, entretien du 18//02/2019 à Korhogo).

1.3. Ethnicité dans les grandes villes d'agglomération (Bouaké, Daloa et à Lakota)

A Bouaké la question de l'ethnicité demeure quelquefois un enjeu de ségrégation ethnique dans des mosquées. Telle que la mosquée Koyaka située au quartier Koko. Dans cette mosquée l'imamat est aussi assuré obligatoirement par un Koyaka, (voir annexe n° 3) quel que soit sa capacité intellectuelle. La même condition s'impose à son adjoint (Bangaly, entretien du 12/03/2019 à Bouaké).

Dans la ville de Daloa, la question de l'ethnicité a pris de l'ampleur compte tenu des agissements de certaines familles qui ont refusé catégoriquement l'Imamat aux autres, ceci a occasionné une séparation totale des mosquées sur des bases ethniques. Chaque ethnie s'est appropriée une mosquée dont l'imamat est exclusivement réservé à l'ethnie qu'il a bâtie ; entre autres, nous citons :

- La grande mosquée qui est tenue par les ressortissants d'Odienné.
- La mosquée Koyaka.
- La mosquée Dioulaba dite mosquée RDR.

Dans les mosquées citées la fonction d'imamat ne fait l'objet de partage en dehors de leur ethnie. En ce qui concerne la grande mosquée de Daloa située au quartier Texas dont les Diaby d'Odienné se sont accaparés de l'imamat. Ils se sont opposés à l'imamat des Koyaka et autres groupes ethniques. En conséquence, les Koyaka ont construit leur mosquée au quartier Iberson, avec pour condition d'accès à l'imamat être aussi un Koyaka, comme la dénomination de la mosquée l'indique. À l'instar des Koyaka et Odiéneka, les Dioulaba ont aussi bâti leur mosquée au quartier Marin de Daloa, dont le nom est mosquée

Dioulaba dite (mosquée RDR) la fonction d'imamat dans cette mosquée obéit à la condition être de Dioulaba ou Sénoufo. ((Touré, entretien du 28/12/2019 à Abidjan). Au regard de ce qui précède on peut dire que Daloa est la ville où la question de l'ethnicité est une véritable réalité vu que chaque groupe ethnique s'est bâti une mosquée sur une base proprement ethnique.

Pour ce qui est de Lakota, il y a deux mosquées dont l'imamat est fondé sur la question ethnique, il s'agit de la mosquée Koyaka et celle d'Anago. Dans la première l'imamat est exclusivement réservé aux Koyaka (Fofana, entretien du 19/04/2019 à Mankono). Quant à la deuxième, la mosquée *Anago*, la condition pour y être imam est qu'il faut être Anago (Diallo, entretien du 20/04/2019 à Lakota). Par contre, dans la grande mosquée (mosquée centrale) de ladite ville, il n'y a pas de critère fixe. Mais dans la pratique actuelle l'imamat fonctionne par alternance entre les Dioulaba et les Odienéka et même les Koyaka.

1.4. Statut de l'imamat à Abidjan

a. La mosquée de la riviera Golf qui est la mosquée résidentielle et officielle de la Côte d'Ivoire. Elle considérée comme la mosquée phare de la Côte d'Ivoire. La fonction de l'imamat n'est pas conditionnée par l'ethnie comme dans la plupart des mosquées. La succession ne tient pas compte de l'ethnie, mais elle se fait plutôt par un consensus ou par l'accord du Chef suprême de la communauté musulmane de Côte d'Ivoire.

b. La Mosquée Salam du Plateau est devenue, une des mosquées phares en Côte d'Ivoire elle est dirigée par Cissé Djguiba comme imam principal secondé respectivement par Traoré Mostapha ensuite Siby Salim, Youssuf Dombia et afin Kaba Cheick Oumar. Elle est la plus grande mosquée en Côte d'Ivoire située au quartier administratif Plateau à Abidjan. Dans sa figure représentative la question de l'ethnicité n'apparaît pas car l'équipe dirigeante est composée de différents groupes ethniques et de régions différentes. (Kaba, entretien réalisé le 20/02/2019 à Abidjan).

c. Mosquée Tawifiq à Yopougon

Elle est la mosquée la plus grande de tendance sunnite en Côte d'Ivoire, Sur cette base, nul ne peut être l'imam dans cette mosquée sans d'abord être de tendance sunnite salafiste communément appelée (*wahhabite*). Par contre la question de l'ethnicité reste à vérifier. Mais la tendance

doctrinale joue un grand rôle dans la composition de l'équipe dirigeante des mosquées en Côte d'Ivoire, que ça soit au Sud ou au Centre ou au Nord. Mais, on peut dire que cette question de tendance prend de l'ampleur dans les villes de rencontre commerciale par rapport au Nord et l'Est du pays car l'Islam est resté structurer et organisé traditionnellement dans les cités.

2. Ethnicité dans les institutions islamiques en Côte d'Ivoire, ses formes et la position de l'Islam

2.1. Radio Al-Bayane

C'est une Radio islamique communautaire privée, elle a pour rôle de sensibiliser, d'informer et d'enseigner la communauté et même la nation. Créée en 2011 elle est située dans l'espace de la mosquée Riviera Golf ; elle est dirigée par Cissé Djiguiba imam principal de la mosquée Salam du Plateau à Abidjan, secondé par Daoud Koné imam principal de la mosquée Attoban. C'est à la suite que, Sékou Sylla imam de la mosquée de la Riviera regagne l'équipe dirigeante de cette radio. Tout en ignorant les conditions de sélection pour diriger cette institution, la question de l'ethnicité se fait ressentir car l'équipe dirigeante est composée d'une seule ethnie ou même de ressortissant d'une région, celle de Kabadougou dont le chef-lieu est Odienné. La question reste à savoir : est-ce une ethnicité planifiée ou est-ce une coïncidence ? Étant donné que les médias jouent un rôle important dans la vie d'une communauté ou d'une nation cela nécessite beaucoup de calcul pour mieux contrôler cette institution.

2.2. Les Zawiya

Les *Zawiyas* sont des lieux de regroupement des membres d'une confrérie quelconque afin d'invoquer Allah(Dieu) dans un rite bien déterminé, d'enseigner et d'éduquer. Les *Zawiyas* sont des écoles, mais purement spirituelles. La question de l'ethnicité se fait également ressentir dans l'organisation interne chez les confréries soufies en Côte d'Ivoire. Etant donné que la Zawiya est un centre de rassemblement des adeptes des confréries soufies avec pour rôle de purifier l'âme par le biais des invocations et des rites contraignant l'âme à se soumettre à la volonté divine (Tilili, 1992 : 25). Cette branche mystique représente l'Islam sunnite traditionnel en Côte d'Ivoire comme ailleurs.

Les *Zawiyas* en Côte d'Ivoire sont soumises à des organisations à caractère héréditaire et ethnique du père au fils ou au frère. C'est à dire qu'en cas d'absence du père fondateur son petit frère occupe la chaire du commandement ou son fils aîné en tenant compte très souvent de la compétence morale et scientifique. A titre d'exemple, nous trouvons des différentes *Zawiyas* de tout bord tribal et ethnique tels que la *Zawiya* d'Issa Sarba à Abobo Gare, dont les principaux adeptes sont de son ethnie (Froelich,1962 :244, et Bamba, 2000 :50-51), la *zawiya* de Cissé Medoune à Treichville créée en 1922.D'origine Sénégalaise, Cissé Medoune s'est fait initier à la confrérie chez son fondateur Malik Sy du Tivoane au Sénégal où se trouve le siège central de la confrérie(Bamba, 2000 :49). Ce sont des *Zawiyas*, comme l'indique Jean-Louis Triaud focalisées sur la consolidation des relations entre les membres appartenant aux mêmes origines culturelles. Et la sauvegarde de leur liaison avec le centre du calife hors du pays (Triaud Jeans, 2000 : 446-488).

La confrérie en Côte d'Ivoire est soumise selon Mamadou Bamba, aux coutumes familiales et tribales plus qu'à son maintien aux principes généraux du régime soufi, car l'alternance à diriger les *zawiyas*, se faisait de façon héréditaire, sans donner l'importance à la capacité et à l'aptitude. La politique des *zawiyas* se déroule selon les intérêts de la famille ou la tribu, c'est la tendance dominante des confréries en Côte d'Ivoire et ses filiales (Bamba, 2000 :66-67).Ce genre d'organisation sectorielle relative aux confréries soufies en Côte d'Ivoire avait freiné sa diffusion à un moment donné surtout après l'indépendance en 1960 à cause du départ de plusieurs adeptes pour leur pays d'origine.

2.3. Question de l'ethnicité dans les mouvements associatifs (Front de la Oumat islamique)

Les activités associatives n'ont pas non plus échappé aux questions de l'ethnicité en Côte d'Ivoire, certaines associations islamiques furent l'objet d'une sélection ethnique dans leur mode de fonctionnement parmi elles nous citons le Front de la Oumat islamique (FOI).Il fut créé en 1995 par Bakary Cherif imam principal de la grande mosquée d'Attécoubé à l'époque. Il fut le Président fondateur de ladite association pour un mandat illimité. Son fils Laciné Chérif fut le Secrétaire Général dans la même condition. Bien que cette association se soit donné une mission nationale, la condition d'éligibilité a

provoqué la grogne au sein de l'association. Non seulement les acteurs principaux étaient composés de son groupe ethnique les Mahouka, mais aussi les principaux décideurs furent également les membres de sa famille. Cette conduite, selon Fofana Karim (Harissou) l'a poussé à démissionner de cette association. (Konaté, 2009 : 133-135).

2.4. Formes d'ethnicité en Côte d'Ivoire et position de l'Islam

Dans notre analyse nous observons trois sortes d'ethnicité en Côte d'Ivoire :

a-Ethnicité flagrante : c'est une ethnicité, sans tenir compte de critère minimum qui permet d'assurer la responsabilité envisagée, même s'il faut imposer un imam successeur dans la famille, cela se fera absolument par n'importe quel moyen. Dans ce cas, l'ethnicité devient un facteur de critique. Car le fait de garder l'honneur de la famille quelle que soit la condition comme ce fut le cas de la mosquée *Koyaka* à Bouaké située dans le quartier Koko et la grande mosquée de Korhogo.

b-Ethnicité justifiable : elle est basée sur les critères de compétence dans l'exercice de la fonction occupée. Elle peut considérer comme une ethnicité légitime par le fait qu'elle est basée sur des compétences, même si l'on observe que la majorité des membres de l'équipe dirigeante sont de la même ethnie. De même que la mosquée Peul à Yopougon dont l'imamat est réservé au peul, le sermon du vendredi ce prononce en Arabe, en Peul et en Français.

c-Ethnicité discrète : c'est une ethnicité planifiée et voilée, celle-ci se fait par la sélection des membres de la même ethnie de l'équipe dirigeante d'une institution quelconque de même ethnie, mais cela ce fait de façon intelligente. Comme l'on peut le constater dans certaines institutions islamiques comme le cas de la Radio Al Bayane.

d-Position de l'Islam sur la question de l'ethnicité

La question de l'ethnicité n'est pas restée en marge de la préoccupation de l'Islam, mais plutôt, elle fut l'objet de plusieurs appréciations. L'ethnicité est traitée sous couvert du tribalisme car celui-ci selon le texte sacré a un but positif selon l'enseignement coranique, le tribalisme, est le fait de se connaître profondément les uns les autres afin de vivre ensemble dans l'harmonie et dans le respect mutuel, tout en respectant chacun les habitudes, les cultures, les totems des autres. Cela signifie vivre ensemble dans la diversité. Cet enseignement donné par les textes sacrés est une base essentielle pour la cohésion sociale

entre les communautés, les tribus, les ethnies et même dans la vie d'une nation (Coran : 49/13).

La question de l'ethnicité en Islam fait l'objet d'intérêt particulier à travers les textes sacrés le terme d'ethnie n'apparaît pas dans les textes sacrés, mais plutôt la « tribu ». Cette question a été traitée dans deux contextes : négatif et positif; car Allah a mentionné dans le Saint Coran : « *O hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez.* ». (Coran :49/13). L'objectif divin dans l'ethnicité et le tribalisme est de se connaître en profondeur en respectant les uns et les autres dans leur diversité. Cette question n'a jamais été un prétexte de privilège dans les responsabilités religieuses car les règles islamiques sont basées sur le privilège de l'intérêt public. Ceci dit l'observation des compétences sans tenir compte de l'âge dans les cas où l'âge ne serait pas une priorité dans l'exercice de cette fonction comme ce fut le cas d'Oussama ben Zeid, il fut nommé à la tête d'une armée à l'âge de 18 ans pour diriger la troupe en présence de grands compagnons du Prophète (Iben Hicham, :650), parmi eux figuraient les quatre grands califes : Aboubakr Sidick, Oumar ben al khatāb, Ousman ben Afān et Ali ben Abi Tālib qui étaient considérés comme les notables de la jeune communauté musulmane. Cela pourrait être dans le but d'inculquer un enseignement et d'éduquer la communauté musulmane sur la valeur et l'importance de compétence, ainsi que d'indiquer l'indifférence et le respect du guide quelque soient son âge et son rang social.

Autre exemple, il s'agit là de charger un non voyant de diriger la prière. Ce fut le cas avec Abdoullah ben Oumu Maktoum, à qui le Prophète confia la gouvernance de la ville de Médine à son absence pendant la baille Gābat (Forêt) pour sa compétence et sa disponibilité (Al Mubarikfour (2004):433). De même, un Noir abyssinien (éthiopien) comme Billal ben Rabah fut coopté pour assurer la fonction de Muézin principal parmi les arabes pour son savoir-faire et sa compétence (Iben Rabāh, n°16 :21). L'histoire de l'Islam à travers ces enseignements indique que la compétence a toujours été privilégiée au détriment de l'ethnie et de la tribu.

En ce qui concerne la question d'ethnicité ou du tribalisme, l'Islam respecte les liens parentaux ethniques et tribaux dans le cadre de la bienfaisance. Mais, quand il s'agit des responsabilités religieuses la préférence est donnée à la compétence. C'est pourquoi le Messager de

l'islam s'est prononcé sur la question de l'imamat en donnant les critères précis, pourvu que l'imamat soit un poste important en islam comme suit: « qu'il dirige la prière parmi vous le plus instruit, mais en cas d'égalité c'est le plus expérimenté (plus ancien en islam ou en migration) » et en cas d'égalité c'est le plus âgés parmi vous (Muslim, 2007 :280). Quand on observe ces enseignements prophétique, on constate que le prophète ne s'est prononcé ni sur l'ethnie ni sur les liens parentaux et ni l'âge malgré que cela constitue un facteur de sagesse pour en tenir compte comme un critère d'acquisition des responsabilités.

Conclusion

La question de l'ethnicité dans les anciens sites longtemps islamisés ne pose pas de problème car elle marche sur une règle bien définie, mais quant aux cités des grandes agglomérations la question suscite de nombreuses contestations à cause de confrontation de nombreuses compétences et cultures.

La position de l'islam face à la question de l'ethnicité varie selon les contextes car le respect des liens de parenté est sacré, surtout dans le cadre de la bienfaisance et de la générosité. Concernant les postes de responsabilité elle doit être assumée par la compétence en premier lieu au détriment de lien parental ou ethnique, surtout quand il s'agit de la gestion des biens communautaires et des intérêts communs. C'est pourquoi l'islam a établi des règles et des conditions déterminant les responsabilités, notamment celles de l'imamat et la khlafat (*Calife*) qui sont des postes importants de l'organe de décision et de la guidance en islam. En effet, nous pouvons donc classer l'ethnicité en trois catégories : flagrante, justifiable, et intelligente.

La première, joue une mauvaise réputation sur la vie communautaire, elle cause des désagréments au fonctionnement et avancement des institutions islamiques. Elle n'est acceptée sur le plan religieux car elle est basée sur le non-respect des critères islamiques pour l'attribution des responsabilités telles que la compétence et la capacité intellectuelle et physique.

Quant à la deuxième, elle fait l'objet de contestations dans la communauté surtout quand il s'agit de la gestion des biens communautaires, mais, acceptée selon les principes de l'islam.

La troisième est justifiée sur la vision islamique, mais elle pourrait aussi susciter des grognas car c'est une pratique qui favorise certaines ethnies à d'autres.

La question d'ethnicité est en train de prendre une considération particulière dans les cérémonies religieuses au sein de la communauté musulmane en Côte d'Ivoire. Ceci est un volet qui ne rentre pas dans le cadre de cet article, il pourrait être l'objet d'une future recherche.

Annexes :

(1)

C'est le caractère ethnique de quelque chose, ce qui comporte des caractères spécifiques à une ethnie. Selon le sociologue Max Weber (1864-1920), l'ethnicité est le sentiment de partager une ascendance commune, que ce soit à cause de la langue, de coutumes, de ressemblances physiques ou de l'histoire vécue (objective ou mythologique). Cette notion est le fondement de la notion d'identité. Voir [www.google](http://www.google.com) « ethnicité ».

(2)

Une ethnie ou un groupe ethnique est une population humaine qui considère avoir en commun une ascendance, une histoire (historique, mythologique) une culture, une langue ou un dialecte, un mode de vie ; bien souvent plusieurs de ces éléments à la fois. L'appartenance à une ethnie ou ethnicité est liée à un patrimoine commun, que ce soit la tradition, des coutumes, la culture, l'ascendance, le rôle social, l'origine géographique, la langue ou le dialecte, l'idéologie, la philosophie, la religion, la mythologie, la cuisine, l'habillement, la musique. En d'autre terme, Une ethnie est un ensemble de personnes qui partagent la même culture, la même langue, les mêmes traditions, les mêmes coutumes, qui se transforme de génération en génération. Voir, [www.google](http://www.google.com) « ethnicité ».

(3)

C'est une ethnie située au centre nord de la Côte d'Ivoire précisément à Mankono et environ

(4)

Le texte complet du *Hadidh* : « l'imam des gens doit être leur meilleur en la lecture du livre d'Allah. S'ils sont au même niveau de lecture, ce sera leur savant de la sonna, s'ils sont au même niveau de la sonna, ce sera leur plus ancien en '*la hijra*' l'émigration en Médine ; s'ils sont au même niveau d'ancienneté, ce sera leur plus ancien en la profession de la religion de l'islam».

Sources et bibliographie

Sources orales

N°	Nom et prénom de l'informateur	Statut social et profession de l'informateur	Date et lieu de l'entretien
1	Bangaly Doumbia,	Enseignant	03/03/2019 à Bouaké
2	Coulibaly Sékou	Imam et enseignant	18 /02/2019 à Korhogo.
3	Dagnogo Bakary	Fonctionnaire à la retraite	14/03/2019 à Tengrela
4	Diallo Drissa	Enseignant de primaire	20 /04/ 2019 à Lakota
5	Fofana Moussa	Directeur de l'école Medersa	19 /04/12019 à Lakota
6	Kaba Cheick	Imam et prédicateur	20/02/2019 à Abidjan
7	Konaté Misbahou dîne	Imam et enseignant	0508/ 2020 à Korhogo
8	Ouattara Amadou Faouzi	Etudiant en Licence	14/01/20202 à Abidjan).
9	Ouattara Mahama	prédicateur	29/12/2019 et le 20/07/ 2020 à Bondoukou

10	Savané Mamadou,	Imam	31/12/2019 à Abidjan
11	Toure Mamery	Professeur de l'université	28/12/2019 à Abidjan

Bibliographie

Saint Coran le récit d'hafsi, éditions Alif, juin 2011

Moslim Iben Al-Hajjaj (2007), SahihMuslim, 4èed, v1, Beyrouth, Liban, Dar Al Kutub.

Bamba Mamadou (2002), Les communautés confrériques en Côte d'Ivoire entre l'autonomie et dépendance des années 1920 à 1963, Rapport Maîtrise, Université de Cocody-Abidjan

Triaud Jeans-Louis et Robinson David (2000), La Tijaniyya, une confrérie musulmane à la conquête de l'Afrique, Paris, Karthala.

Tlili Agili (1992), les confréries soufismes et la colonisation française en Tunisie, édition de Faculté de lettre, Manouba, Tunis.

Ridha Muhamed Rachid (1988), el Khlafā, Caire, édition Ezaharalil i-ilāmel arabi.

Iben Khaldoun, Abdrahamne (1993), Al-Mukadima, Maison tunisienne d'édition, Tunis.

Froelich J.C(1962), Les musulmans d'Afrique noire, Paris, l'Orante.

Juteau Danielle, sous la direction de Colette Capitan(1996), *L'ethnicité comme rapport social » les langages du politique*, mots, n°49 décembre. Textes et Sexes pp. 97-105. www.persee.fr/issue/mots_0243-6450_1996_num_49_1

Billāl ben Rabāh, Musnad Billal ben Rabah, hadith n°, 16.

Al Mubarikfourī Safy Rahman, (2004), Erahik el Maktum, 6^e edition, Darussalam, Riyadh.

Iben Hichām, Sirat Iben Hichām, p650, [http, www.al-islam.com](http://www.al-islam.com).

Konaté Moussa (2009), les organisations islamiques en Côte d'Ivoire (1954-2009), «Thèse de Doctorat» Université Ez-zitona- Tunis.